

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



N°15059*02

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : BGE PERSPECTIVES

Numéro SIRET : | 4 | 2 | 9 | 9 | 1 | 0 | 1 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 8 | 4 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 7 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 9 | 6 | 0 | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

BGE propose aux porteurs de projet, un accompagnement dans leur démarche de création (de l'idée au projet), global, personnalisé et structurant permettant l'émergence d'activités économiques pérennes.

Ce sont des actions dites de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation, de création de lieux d'échanges et de partage d'expériences de porteurs de projets potentiels et de jeunes créateurs.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Sur le territoire de la métropole:

964 PERSONNES ACCUEILLIES

692 PERSONNES ACCOMPAGNEES / FORMEES en ante et post création

168 CREATIONS D'ENTREPRISES

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

L'action s'est réalisée tout au long de l'année 2022 avec comme site principal d'exercice les locaux de BGE situés sur la Parc VALMY à Dijon (deux sites: Avenue Françoise GIROUD et Rue Elsa TRIOLET)

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs ont été très significativement dépassés:

objectif de 40 accueils sur la métropole: réalisation de 964 accueils

objectif de 20 accompagnements sur la métropole: réalisation de 692 accompagnements

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20.2.2

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	34500	28785	83	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1174548	1365514	116
Prestation de Services		2625		73 - Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	23500	26160	111	74- Subventions d'exploitation ²	1042872	1059296	
Autres fournitures	11000		0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	235662	236212	100	-DLA	234000	209769	90
Locations	173262	193895	112	-CONTRAT DE VILLE	30500	23951	79
Entretien et réparation	37800	11782	31	Région(s) :			
Assurance	13600	11443	84	-FAE+PRISME+SIEG	653033	661856	101
Documentation	11000	19092	174	Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	579442	663143	114	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	460842	552807	120	-			
Publicité, publication	7000	10770	154	Dont Dijon Métropole 18 000€	65232	65232	100
Déplacements, missions	48500	34706	72	Commune(s) :			
Services bancaires, autres	63100	64860	103	-			
63 - Impôts et taxes	84000	86149	103	Organismes sociaux (détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération	79000	78715	100	-FONJEP	7107	7164	101
Autres impôts et taxes	5000	7434	149	Fonds européens			
				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		12833	
64- Charges de personnel	1257871	1331565	106				
Rémunération des personnels	947333	1038350	110	Autres établissements publics			
Charges sociales	261538	231151	88	Aides privées	25000	21917	88
Autres charges de personnel	49000	62064	127	79 - Transfert de Charges	28000	56574	202
65- Autres charges de gestion courante		177164		75 - Autres produits de gestion courante	25	204	816
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières	970	495	51	76 - Produits financiers		27	
67- Charges exceptionnelles		164		77- Produits exceptionnels		3731	
68- Dotation aux amortissements	25000	144671	579	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		283226	
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	2217445	2668348	120	Total des produits	2217445	2711998	122
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
TOTAL	2217445	2668348	120	TOTAL	2217445	2711998	122
La subvention de...18000...€ représente ..0,6637173...% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

TEMPS PASSE SUR L'ACTION / TEMPS PRODUCTIF TOTAL

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Budget exécuté en hausse de 20% par rapport au prévisionnel, du fait notamment de la hausse de la demande d'accompagnement, générant une hausse de la masse salariale (hausse des effectifs) et des honoraires.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Aucune

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Aucune

Je soussigné(e), (nom et prénom) Amélie PATAY Directrice.....
représentant(e) légal(e) de l'association BGE PERSPECTIVES par délégation de P.CHATEAU, président..

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 20/02/2023..... à MACON.....

Signature



⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

CONVENTION DIJON METROPOLE 2022 Réalisation annuelle

Données ci-dessous exprimées en nombre d'habitants de Dijon Métropole

	Objectifs annuels	Réalisation intermédiaire
Accueils	40	964
Accompagnement	60	692

- **DIJON** (siège social)
44 J Avenue Françoise GIROUD
Parc Valmy
21 000 Dijon
T 03 80 72 99 70
- **MACON** (siège administratif)
Maison de l'emploi
1000, Avenue de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon
T 03 85 22 91 94 - F 03 85 40 90 22
- **BOURG EN BRESSE**
Centre des entrepreneurs
90, rue Henri de Boissieu
01 000 Bourg-en-Bresse
T 04 74 22 73 56
- **CHALON-SUR-SAONE**
74 avenue de Paris
71100 Chalon-sur-Saône
T 03 85 48 91 21
- **PERMANENCES**
AUTUN
BEAUNE
LE CREUSOT
LOUHANS
MONTBARD
MONTCEAU LES MINES
TOURNUS
OYONNAX
PARAY-LE-MONIAL

PRECISIONS RELATIVES AUX ACCUEILS D'ENTREPRENEURS

60% FEMMES (574 PERSONNES) – 40% HOMMES (390 PERSONNES)

Étiquettes de lignes	Nombre de Bénéficiaire
Ahuy	6
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	3
Chenôve	46
Chevigny-Saint-Sauveur	40
Corcelles-les-Monts	4
Crimolois	4
Daix	4
Dijon	639
Fénay	3
Fontaine-lès-Dijon	32
Hauteville-lès-Dijon	1
Longvic	29
Magny-sur-Tille	3
Marsannay-la-Côte	16
Neuilly-lès-Dijon	5
Ouges	8
Perrigny-lès-Dijon	6
Plombières-lès-Dijon	9
Quetigny	26
Saint-Apollinaire	33
Sennecey-lès-Dijon	4
Talant	41
Total général	964





PRECISIONS RELATIVES AUX ACCOMPAGNEMENTS D'ENTREPRENEURS

Étiquettes de lignes	Nombre de Bénéficiaire
Ahuy	6
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	3
Chenôve	30
Chevigny-Saint-Sauveur	24
Corcelles-les-Monts	2
Crimolois	4
Daix	2
Dijon	464
Fénay	1
Fontaine-lès-Dijon	22
Hauteville-lès-Dijon	1
Longvic	20
Magny-sur-Tille	2
Marsannay-la-Côte	7
Neuilly-lès-Dijon	4
Ouges	7
Perrigny-lès-Dijon	5
Plombières-lès-Dijon	5
Quetigny	23
Saint-Apollinaire	22
Sennecey-lès-Dijon	3
Talant	33
Total général	692

Je, soussignée Amelie Patay, directrice de BGE PERSPECTIVES, atteste que les réalisations établies pour l'année 2022 sont supérieures aux objectifs annuels fixés par la convention avec Dijon métropole.

FAIT A MACON LE 20/02/2023,

